

---

---

**Textiles — Essais de solidité des  
teintures —**  
**Partie F06:**  
**Spécification pour le tissu témoin en soie**

*Textiles — Tests for colour fastness —  
Part F06: Specification for silk adjacent fabric*  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 105-F06:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 105-F06:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 734 10 79  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 105 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 105-F06 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

Entre 1978 et 1985, l'ISO 105 était publiée en 13 «parties» chaque partie étant désignée par une lettre (par exemple «Partie A»). Chaque partie contenait une série de «sections», désignée chacune par la lettre correspondant à la partie et par un nombre à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont maintenant publiées à nouveau sous la forme de documents séparés, chacun correspondant à une «partie», mais conservant les désignations alphanumériques initiales. Une liste complète de ces parties figure dans l'ISO 105-A01.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 105-F06:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000>

# Textiles — Essais de solidité des teintures —

## Partie F06: Spécification pour le tissu témoin en soie

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie un tissu témoin en soie non teint qui peut être utilisé pour l'évaluation des décolorations dans les essais de solidité des teintures. Les propriétés de décoloration sur le tissu témoin d'essai en soie sont évaluées par rapport à un tissu témoin de référence en soie, à l'aide d'un tissu de référence en soie teint, ces deux derniers pouvant être obtenus auprès d'un fournisseur spécifié.

### 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 105. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

ISO 105-E01:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie E01: Solidité des teintures à l'eau.*

ISO 105-F02:—<sup>1)</sup>, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F02: Spécification pour les tissus témoins en coton et en viscose.*

ISO 105-J01:1997, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie J01: Principes généraux du mesurage de la couleur de surface.*

ISO 105-J02:1997, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie J02: Évaluation instrumentale de la blancheur relative.*

ISO 3071:1980, *Textiles — Détermination du pH de l'extrait aqueux.*

ISO 3072:1975, *Laine — Détermination de la solubilité en milieu alcalin.*

ISO 3801:1977, *Textiles — Tissus — Détermination de la masse par unité de longueur et de la masse par unité de surface.*

---

1) À publier.

### 3 Matériaux

- 3.1 **Tissu témoin d'essai en soie**, conforme aux exigences de l'article 4.
- 3.2 **Tissu témoin de référence en soie**, conforme aux exigences de l'article 4.
- 3.3 **Tissu de référence en soie teint**, conforme aux exigences de l'article 4 et teint au C.I. Acid Blue 59.
- 3.4 **Tissu de référence en coton teint**, conforme à l'ISO 105-F02 mais teint au C.I. Direct Red 79.

NOTE 1 Le tissu témoin de référence en soie, le tissu de référence en soie teint et le tissu de référence en coton teint peuvent être obtenus uniquement auprès de la Japanese Standards Association, 1-24 Akasaka 4 Chome, Minato-ku, Tokyo 107, Japon.

### 4 Spécifications pour le tissu témoin en soie

Le tissu doit avoir les propriétés suivantes:

Masse surfacique:  $(60 \pm 3)$  g/m<sup>2</sup>, déterminée conformément à l'ISO 3801.

Indice de blancheur:

$$Y_{10} = 91 \pm 2$$

$$W_{10} = 79 \pm 3$$

$$T_{10} = -1 \pm 1 \text{ (c'est-à-dire compris entre } -2 \text{ et } 0)$$

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

Les mesurages doivent être effectués avec un appareil de géométrie d/0, composant spéculaire inclus, conformément à l'ISO 105-J01. Les indices de luminance ( $Y_{10}$ ), de blancheur ( $W_{10}$ ) et de teinte ( $T_{10}$ ) doivent être calculés en utilisant l'illuminant normalisé D<sub>65</sub> et l'observateur de référence 10° conformément à l'ISO 105-J02.

Le pH de l'extrait aqueux, déterminé conformément à la méthode décrite dans l'ISO 3071, doit être de  $7,8 \pm 0,5$ .

La fraction massique des matières résiduelles, après extraction à l'éther diéthylique, ne doit pas être supérieure à 0,5 %.

La solubilité en milieu alcalin, déterminée conformément à la méthode donnée dans l'ISO 3072 mais en utilisant une solution à 16 g d'hydroxyde de sodium au lieu de la solution à 0,1 mol/l d'hydroxyde de sodium spécifiée dans ladite méthode, ne doit pas être supérieure, en fraction massique, à 19 %.

NOTE Le cosecrétariat de l'ISO/TC 38/SC 1 dispose d'un rapport contenant les informations relatives à la préparation du tissu témoin de référence en soie, du tissu de référence en soie teint et du tissu de référence en coton teint.

### 5 Évaluation des propriétés de dégorgeement sur le tissu témoin d'essai en soie

#### 5.1 Généralités

Étant donné que les tissus témoins doivent donner des résultats reproductibles lors des essais de solidité des teintures, leurs plus importantes propriétés sont leurs caractéristiques de dégorgeement normalisées. Pour le tissu témoin d'essai en soie, les propriétés de dégorgeement doivent être identiques à celles du tissu témoin de référence en soie, déterminées avec l'essai utilisant séparément le tissu de référence en soie teint (3.3) et le tissu de référence en coton teint (3.4).

## 5.2 Mode opératoire

Placer un tissu de référence en soie teint (3.3) entre le tissu témoin d'essai en soie (3.1) et le tissu témoin de référence en soie (3.2). Afin d'éliminer d'éventuelles différences liées aux conditions d'essai, placer le tissu témoin d'essai en soie et le tissu témoin de référence en soie dans la même éprouvette composée. Effectuer l'essai conformément à l'ISO 105-E01.

Répéter l'essai avec le tissu de référence en coton teint (3.4) à la place du tissu de référence en soie teint (3.3).

## 5.3 Exigences de performance

Pour les deux essais réalisés conformément à 5.2, la différence de couleur entre le dégorgement sur le tissu témoin d'essai en soie et le dégorgement sur le tissu témoin de référence en soie ne doit pas dépasser le demi-indice 4-5 lorsqu'elle est évaluée en utilisant l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conformément à l'ISO 105-A02.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 105-F06:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000>

## Bibliographie

- [1] ISO 105-A01:1994, *Textiles —Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.*
- [2] ISO/CIE 10526:1999, *Illuminants colorimétriques normalisés CIE.*
- [3] ISO/CIE 10527:1991, *Observateurs de référence colorimétriques CIE.*
- [4] Publication CIE N° 15.2, *Colorimetry*, 2ème éd., 1986.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 105-F06:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 105-F06:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3884e3d4-6ea5-451e-9d20-7ee79867a659/iso-105-f06-2000>